



Inscriptions ou renouvellement du 2 juin au 19 juillet 2026



A compter du **20 juillet** application d'une majoration de 30 € par enfant pour inscription tardive (sauf déménagement ou affectation tardive sur présentation de justificatifs).



Privilégiez l'inscription en ligne sur :

www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain



- Créer son espace transport ou se connecter (avec identifiant et mot de passe personnalisés)
- Puis, inscrire ou renouveler chacun de vos enfants au transport scolaire pour l'année 2026/2027.

Vous pourrez suivre l'avancement du (des) dossier(s) sur cet espace, ajouter des pièces justificatives et télécharger le coupon provisoire utilisable dès la rentrée par votre (vos) enfant(s).



Le transport scolaire pour qui ?

Tout élève de la maternelle (3 ans au plus tard le 31/12 de l'année en cours) jusqu'à la Terminale, habitant dans l'Ain, hors Ressorts Territoriaux des Autorités Organisatrices de la Mobilité (retrouver la liste sur le site internet www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain).

Inscription à effectuer ou à renouveler chaque année. Pas de reconduction automatique !



En cas de problème lors de la saisie en ligne ou de question

Consulter la rubrique « Infos et documents » sur le site internet www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain ou par téléphone au 04 8000 7000



Formulaire d'inscription papier

Si vous ne pouvez pas effectuer la demande en ligne, il est possible de télécharger un formulaire sur le site www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain ou de le demander à l'établissement scolaire. Ce formulaire est à retourner à l'Antenne régionale des transports de l'Ain (adresse précisée sur le formulaire) avant le 20 juillet (cachet de la poste faisant foi).



Combien ça coûte ?

○ Elèves de maternelle et de l'élémentaire :

- Elève **ayant-droit** : **gratuit** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet
- Elève **non ayant-droit** (élève non scolarisé dans son établissement de rattachement, établissement hors contrat avec l'Education nationale) : participation familiale de **225€** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet

○ Collégiens (sans distinction de régime) :

- Elève **ayant-droit** : participation financière de **130€** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet
- Elève **non ayant-droit** (élève non scolarisé dans son établissement de rattachement, établissement hors contrat avec l'Education nationale) : participation familiale de **225€** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet

○ Lycéens (sans distinction de régime) :

- Elève **ayant-droit** : participation financière de **130€** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet
- Elève **non ayant-droit** (élève scolarisé dans un établissement hors contrat avec l'Education nationale) : participation familiale de **225€** pour toute inscription réalisée avant le 20 juillet

○ Usagers non scolaires (BTS, apprentis, élèves post-bac, formation complémentaire...) : participation financière de **225€**, dans la limite des places disponibles

A compter du 20 juillet, une majoration forfaitaire de 30 euros par enfant est appliquée, pour tous les usagers scolaires (ayant-droit ou non ayant-droit) sauf affectation tardive, déménagement, raison médicale (sur présentation d'un justificatif).



Modalités de paiement

Le règlement de la participation financière est payable pour une année complète et peut être réglée en une fois dès la validation de l'inscription, ou en trois fois, en ligne, à partir de l'espace transport.

Pour les familles nombreuses, une réduction de 50% du tarif ayant-droit, soit 65 euros, sera appliquée pour le troisième enfant. Gratuité à partir du 4ème enfant bénéficiant d'un abonnement scolaire payant. Le paiement vous sera demandé à la fin de l'inscription. Il est toutefois nécessaire d'inscrire tous les enfants avant de procéder au paiement pour pouvoir bénéficier de la dégressivité des frais au 3ème et 4ème enfant.



Titres délivrés

La Région délivre à tout élève ayant-droit et non-ayant-droit s'étant acquitté de la participation financière les titres suivants :

- Le **titre « scolaire »** (carte au format papier) qui permet l'accès au circuit scolaire sur lequel l'élève est affecté pendant l'année scolaire
- Le **Scolaire+ Mobilité Région** (chargé sur une carte Oura) offrant un droit à circuler en Auvergne Rhône-Alpes sur l'ensemble des réseaux régionaux :
 - les lignes régulières du réseau régional routier interurbain « Cars Région », à l'exception de quelques lignes dont la liste est consultable sur le site internet <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain>;
 - les lignes cars Région Express
 - les TER

Le Scolaire+ Mobilité Région est valable du 1er septembre au 31 août de l'année scolaire, y compris pendant les vacances ou les weekends. Les bénéficiaires d'une aide individuelle / d'une bourse (hors aide d'approche) ne peuvent bénéficier du titre Scolaire+ Mobilité Région.

- ➔ L'élève ne dispose pas d'une carte Oura : elle sera envoyée au domicile de la famille par courrier, à la rentrée, directement chargée avec l'abonnement Scolaire+ Mobilité Région. Retrouver le mode d'emploi pour utiliser le Scolaire+ Mobilité Région sur le site <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain> : « Scolaire+ Mobilité Région : Obtenir mon ticket à 0€ »
- ➔ L'élève possède déjà une carte Oura : l'abonnement est chargé dessus à distance. Il conviendra de l'activer avant sa première utilisation.

Pour cela trois possibilités :

- Soit utiliser un smartphone. Il suffit de charger l'application Oura puis d'approcher la carte Oura du téléphone : le téléphone lit la carte et charge automatiquement l'abonnement. Attention, cette opération est possible uniquement avec un smartphone compatible NFC et une carte Oura dernière génération (de couleur bleu clair, orange et beige) ; elle n'est pas possible avec les anciennes cartes Oura (toutes bleues)
- Soit monter dans un car Région (hors cars scolaires) et valider la carte Oura sur le pupitre situé près du conducteur
- Soit se rendre chez un transporteur. La liste est consultable sur le site <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain> - rubrique Infos et Documents

